



JOURNAL DES AGENTS PUBLICS ET SALARIÉS DU SECTEUR DE LA DÉFENSE



L'intelligence artificielle transforme notre monde, mais quelles en sont les conséquences sur l'emploi et la protection des salariés ?



Si l'intelligence artificielle s'introduit de plus en plus dans nos outils et tâches (missions ?) au quotidien, les chercheurs analysent, cartographient et documentent depuis des années l'évolution de l'IA et de ses conséquences sur les aspects sociaux et environnementaux notamment dans le cadre des organisations de production et de services.

L'intelligence artificielle (IA) offre des opportunités pour améliorer la productivité, des questions cruciales émergent : Comment adapter les organisations pour que tous bénéficient de ses avantages ? Comment l'utiliser pour faire progresser la protection et l'égalité des salariés ? Quels en sont les risques et comment les maîtriser ?

Le Comité Social et Économique joue un rôle essentiel pour garantir que l'IA soit utilisée de manière éthique et bénéfique pour tous. En protégeant les droits des salariés et en favorisant un dialogue constructif, le CSE peut aider à naviguer dans cette nouvelle ère technologique avec pour missions de :

Défendre les intérêts des salariés.

Avec l'arrivée de l'IA, des emplois vont être transformés, supprimés et créés, et il est important que le CSE soit vigilant. Par exemple, certaines entreprises ont déjà remplacé des travailleurs par des systèmes automatiques. Le CSE peut intervenir pour s'assurer que des solutions telles que la formation et la reconversion professionnelle soient mises en place pour les fonctions qui seront impactées par l'IA. Cela permet de préparer les salariés à de nouvelles opportunités professionnelles.

Promouvoir la transparence dans l'utilisation de l'IA.

L'IA repose sur des algorithmes qui classent et analysent des données parfois personnelles. Les salariés ont donc le droit de comprendre comment ces informations sont utilisées dans le cadre de l'entreprise. Par exemple, dans une structure où l'IA analyse les performances des employés, le CSE peut demander des explications sur les algorithmes utilisés et leurs impacts sur le travail. Cela contribue à construire une relation de confiance entre les salariés et la direction.

D'encourager un dialogue entre la direction et les salariés sur les enjeux de l'IA.

En organisant des réunions le CSE peut recueillir les préoccupations et les transmettre à la direction. Par exemple, des discussions sur l'impact de l'IA sur la charge de travail peuvent conduire à des ajustements bénéfiques pour tous. Un dialogue ouvert aide à créer un environnement de travail positif et inclusif.

En conclusion, un CSE bien préparé aux enjeux et impacts de l'IA dans la transformation des métiers, est un CSE en capacité d'anticiper et d'être force de proposition dans le cadre du dialogue social et contribuera ainsi à construire une organisation où l'IA est au service des salariés et non l'inverse.

Pour faire face à ces enjeux, Groupe Legrand propose une **formation d'une journée en présentiel à Paris ou en Visio**, en INTER ou en INTRA, contactez-nous à : formation@groupe-legrand.com, pour réserver votre place.

En savoir plus >



Pour en savoir plus, contactez dès à présent les experts du Groupe Legrand !



Expertise comptable



Conseil & Assistance Juridique



Expertise SSCT



Formation CSE | SSCT

Édito du Secrétaire général



Sommaire

- 4 Du mouvement ouvrier à la CGT-FO**
- 6 FO Défense, une fédération au cœur de la Confédération Force Ouvrière**
- 8 Regards croisés**
 - Loïc Le Ru
 - Benoît Desmoulin
 - Rémy Guillemet
- 13 Sur le terrain**
Congrès de Troyes : le combat continue !
- 14 In memoriam**
Hommage à Patrick Giret

Directeur de publication : Valéry Michel
Comité de rédaction : Mohamed Ali Anif, Grégory Raffini, Sandrine Couet, Thierry Demange
Rédactrice en chef : Anne Khaznadar
Rédaction des articles : Anne Khaznadar
Infographie : Magali Lemoine
Crédit photo : FO Défense - Adobe stock
Commission paritaire : ISSN 2107 6499
CCPAP 0913 S 06589
Impression : PMS

FEDIASA FO
46 rue des Petites écuries, 75010 Paris
www.fodefense.fr

Le Bureau Fédéral vous propose dans ce 323^e FOE de rappeler notre histoire syndicale. Conscients qu'un très grand nombre d'entre vous connaît la Charte d'Amiens, nous avons jugé utile malgré tout, en ces temps troublés de réaffirmer quelles étaient nos valeurs. Être toujours fier(es) de dire que FO, que FO Défense, c'est avant tout, des femmes et des hommes libres qui ont décidé de s'organiser, ensemble, afin de défendre leurs droits individuels et collectifs et d'en conquérir d'autres, d'être toujours et en toutes circonstances dans le maintien du cap :

« FO, un syndicat, rien qu'un syndicat ».

À travers ces mots, FO Défense réaffirme sa ligne syndicale claire basée sur les valeurs qui ont conduit la Cgt/FO à quitter une CGT en 1948 sous l'emprise d'un parti politique.

Aucun d'entre nous ne peut rester indifférent devant le contexte international et national qui aura indéniablement des répercussions sur les salariés et les agents publics, au travers notamment du projet d'une loi de finances qui s'annonce des plus sombres pour notre modèle social. Cependant, FO Défense doit s'attacher à la défense des agents publics en dehors de toute considération politique.

« Renier le réformisme, c'est se politiser, renier la contestation, c'est s'anesthésier. » (J.C. Mailly)

C'est toujours avec ce syndicalisme libre et indépendant chevillé au corps que les adhérents militent au quotidien au travers des différents CSA, ddes FS, des Négociations Annuelles Obligatoires, des différents accords... La Fédération s'inscrit dans ce cap dans tous les dossiers fixés par l'agenda social ministériel :

- réunion multilatérale avec le Ministre ;
- négociation Accord cadre sur le temps de travail ;
- prévoyance ;
- Intelligence Artificielle ;
- Qualité de la vie et conditions de travail (QVCT) ;
- mesures catégorielles ;
- etc.

C'est dans cette même logique et le respect du mandat que nous avons voté « contre » lors du CSA ministériel du 27 mai dernier portant création du Commissariat National du Numérique. Sur les cinq organisations syndicales représentatives au CSAM, quatre ont voté « contre » : c'est historique et démontre les tensions qui pèsent actuellement sur le dialogue social.

Chers(es) camarades, nous avons laissé la parole à des militants. Nous vous invitons à lire leurs témoignages de militants de terrain qui traduisent le quotidien et les actions d'un délégué FO au plus près des adhérents et des agents. Merci à Loïc, Benoît, Rémy et à tous ceux qui œuvrent tous les jours pour la justice sociale et qui transmettent partout les valeurs de FO.

La commission exécutive des 20 et 21 mai a pris l'initiative d'organiser un meeting FO Défense de rentrée, le 9 septembre, au siège de la Confédération FO (Salle Léon-Jouhaux). Venez nombreux !

Valéry Michel
Secrétaire général

Du mouvement ouvrier à la CGT-FO

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, en France, le travail s'effectuait majoritairement en milieu rural où vivait 90 % de la population. La ville, pour sa part, était le lieu de l'artisanat dont les métiers d'art étaient contrôlés au sein des corporations et des guildes par un système extrêmement réglementé.

Auto-protectrices et solidaires, elles inventèrent les sociétés de secours mutuels et sont à l'origine de la création des syndicats.

Le XIX^e siècle ouvre la voie de la révolution industrielle. Avec elle, les conditions de vie et de travail des Français se modifient considérablement. Pour trouver du travail, la population doit quitter la campagne en un exode massif pour rejoindre la ville, à la recherche de conditions de vie meilleures.

C'est la misère qu'elle rencontre.

À l'usine, dans les mines, les conditions de travail sont très pénibles. Les journées de travail sont longues : 12 à 15 heures, 6 jours sur 7.

Les femmes, employées en usine ou comme domestiques, sont payées moitié moins qu'un homme. Les enfants travaillent eux aussi : 8 h par jour pour les 8-12 ans, 12h par jour pour les 12-16 ans. Il faudra attendre 1874 pour que le travail soit interdit aux moins de 12 ans.

La rémunération, individualisée, est fixée à la journée ou à l'heure quand elle n'est pas fixée à la pièce. Les salaires sont bas. En 1853, en moyenne un ouvrier

perçoit entre 1,89 franc et 2,36 francs par jour. Une brodeuse touche 0,98 franc par jour. Le prix du pain (0,80 franc les 2 kg) ne cesse d'augmenter au gré des mauvaises récoltes. Il faut encore se loger, se chauffer et s'habiller.

La classe ouvrière, cette nouvelle classe de travailleurs née de l'industrialisation, se regroupe dans les quartiers les plus pauvres des villes. En l'absence de lopin de terre à cultiver, elle ne peut compter que sur son salaire. Quand la maladie, l'accident du travail, le chômage ou la vieillesse ne permettent plus de travailler, les ouvriers grossissent le rang des indigents.

Entre 1815 et 1848, à Paris, la proportion des pauvres a été estimée entre 65 et 75 % de la population.

De révoltes en grèves, le mouvement ouvrier s'organise

De 1827 à 1829, les mauvaises récoltes (en 1829, le prix de l'hectolitre de blé est supérieur de 50 % à ce qu'il était en 1824), les salaires insuffisants, la hausse du chômage aggravent les conditions de vie de la classe ouvrière. Les quartiers misérables où les conditions de vie se dégradent continuellement font face aux quartiers des populations privilégiées. L'atmosphère est propice aux révoltes populaires. Malgré la loi Le Chapelier de 1791, qui interdit les coalitions des métiers et les grèves, la classe ouvrière se regroupe pour défendre au mieux ses intérêts.

Révolution de 1830, émeutes et grèves des ouvriers du textile, du bâtiment et des ébénistes en 1840, crise du chômage de 1846-1847... les conflits sociaux s'égrènent jusqu'à la Révolution de 1848. Le 25 mai 1864, la loi Ollivier autorise le droit de grève, avec toutefois des restrictions. Il est interdit de porter atteinte au



libre exercice de l'industrie ou du travail.

Partout en Europe, le mouvement ouvrier se développe dans les pays récemment industrialisés. Le 28 septembre 1864, à Londres, se crée l'Association Internationale des Travailleurs (AIT), plus communément appelée Première Internationale.

La guerre franco-prussienne interrompra momentanément l'extension du mouvement, alors que la Commune, tragiquement réprimée en 1871, jouera un rôle clé dans la consolidation du mouvement ouvrier et syndical en France : la journée de travail est fixée à 10 heures ; le travail de nuit est aboli dans les boulangeries ; la gestion démocratique par les ouvriers des entreprises fermées par le patronat ou travaillant pour la Commune est décidée, en même temps qu'apparaît le premier mouvement féminin de masse. Malgré une répression qui durera plusieurs années et la promulgation de la loi Dufaure, qui rend condamnable pénalement les organisations visant à la grève, ces dernières n'ont de cesse de se multiplier.

Les nombreux débats sur la réduction du temps de travail et la liberté syndicale apparaissent comme une première tentative de réponse politique au mouvement ouvrier.

La loi Waldeck-Rousseau, acte de naissance du syndicalisme français

Finalement, la loi Waldeck-Rousseau en 1884 qui abroge la loi Le Chapelier et légalise des syndicats professionnels ouvriers

et patronaux signe l'acte de naissance du syndicalisme français. Dès lors, l'engrenage se met en branle. La Fédération nationale des syndicats est créée en 1886. La Première internationale disparue en 1876 renaîtra de ses cendres en 1889, sous le nom d'Internationale ouvrière. La Fédération des bourses du travail voit le jour en 1892.

En septembre 1895, se tient à Limoges le congrès constitutif de la Confédération générale du travail qui rassemble alors la Fédération nationale des syndicats et la Fédération des bourses du travail. 28 fédérations d'industries et de métiers, 18 bourses du travail et 126 syndicats autonomes signent l'acte de naissance de la CGT en vue « d'unir sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale ».

En 1901, un jeune ouvrier, Léon Jouhaux, fonde le syndicat des jeunes ouvriers non qualifiés de la Seine. Quatre ans plus tard, il sera le représentant de la Bourse du travail d'Angers au comité national de la CGT.

De la cgt à la cgt-fo

En octobre 1906, une charte est adoptée au 9^e congrès de la CGT, connue sous le nom de *Charte d'Amiens*. Elle assigne au syndicalisme un double objectif et une exigence : la défense des revendications immédiates et quotidiennes des travailleurs, et la lutte pour une transformation d'ensemble de la société et une totale indépendance des partis politiques et de l'État. Le 12 juillet 1909, à 30 ans, Léon Jouhaux est élu Secrétaire général de la CGT. En 1912, cette dernière

comptera 700 000 adhérents sur un total de 7 millions de salariés.

Arrêté par les Allemands le 26 décembre 1941, Léon Jouhaux retrouve en mai 1948, le secrétariat général d'une CGT largement imprégnée du communisme. La minorité qu'il représente alors se regroupe autour du journal *Résistance Ouvrière*, devenu *Force Ouvrière*, pour combattre l'influence des stalinien.

En novembre 1947, la division au sein de la CGT s'accroît encore entre d'un côté, la majorité, fidèle à Moscou et hostile au plan Marshall et de l'autre, les minoritaires, fidèles à la Charte d'Amiens et l'indépendance syndicale à l'égard de tout parti politique, pro-atlantiques, s'opposant à la poursuite des nombreuses mobilisations menées depuis un an.

Léon Jouhaux résistera pendant deux ans encore pour éviter toute scission au sein de la Confédération. Finalement, le 19 décembre 1947, il remet sa démission au deuxième secrétaire de la CGT, Benoît Frachon.

Basée sur cette conception, la Cgt/FO refusant toute emprise politique vit le jour en 1948, après avoir refusé la mainmise du parti communiste sur l'organisation syndicale, depuis la fin de la seconde guerre mondiale en 1945.

Léon Jouhaux et Robert Bothereau notamment, suivis par les militants se réclamant de la tendance confédérée de la CGT (attachés à l'indépendance syndicale), avaient pour objectif de continuer la CGT de 1895 qui avait consacré son indépendance syndicale en 1906, en adoptant la Charte d'Amiens.

FO Défense, une fédération au cœur de la Confédération Force Ouvrière

Acteur incontournable du ministère des Armées, FO Défense a su, depuis sa création, imposer ses valeurs d'indépendance et de liberté à l'égard de tout parti politique. Sans compromission avec l'administration, elle continue de défendre avec force les intérêts de tous les agents publics. Ses valeurs et son organisation reposent sur des spécificités qui la désignent comme la deuxième fédération syndicale représentative au Ministère.

Détours dans les coulisses de la FÉDIASA, plus connue sous le terme de FO Défense.

En avril 1948, Léon Jouhaux devient le président de la toute nouvelle Confédération générale du travail Force ouvrière. En dehors des postiers qui se divisent et des enseignants qui choisissent l'autonomie, une majorité de syndicats (notamment aux Finances et aux Travaux publics) opte pour Force Ouvrière.

La fédération des syndicats du ministère de la Guerre

Au sein du ministère de la Guerre, les personnels civils sont syndiqués dans deux fédérations distinctes. D'un côté, les ouvriers, regroupés au sein de la Fédération Confédérée des Travailleurs de la Métropole et des Territoires d'Outre-Mer qui rejoindra la Confédération

CGT-FO en 1959 ; et de l'autre, les fonctionnaires et assimilés avaient choisi de garder leur appellation Fédération Air-Terre-Mer et ont suivi la Fédération Nationale des Fonctionnaires (FNF/FO) rattachée à la Confédération CGT-FO⁽¹⁾.

La FNF-FO deviendra en octobre 1953, la Fédération générale des Fonctionnaires Force Ouvrière, (FGF-FO).

Il faudra attendre 1960 pour qu'une super structure fédérale, appelée Fédération Syndicaliste des personnels civils de la Défense Nationale et des ministères à statut similaire FO soit créée, regroupant la « Section Ouvriers » et la « Section Fonctionnaires et Assimilés ».

En décembre 1978, les deux sections s'installent au 46 rue des Petites écuries dans le 10^e arrondissement de Paris, prémices de notre fédération

actuelle. Cette dernière prendra son appellation d'aujourd'hui : Fédération syndicaliste de la défense, des industries de l'armement et des secteurs assimilés FO (FÉDIASA/FO), en 1988, à l'issue du congrès de Plougonvelin.

Libre, indépendant, déterminé !

FO Défense, ce sont d'abord des hommes et des femmes libres, regroupés au sein d'une organisation indépendante, unis pour défendre les droits de tous les agents.

Deuxième organisation syndicale représentative au ministère des Armées, FO Défense se bat avec toujours autant de force et de conviction pour défendre les intérêts des quelques 64 000 agents civils, fonctionnaires, ouvriers et agents contractuels.

La Fédération FO Défense se différencie de ses concurrents par sa fidélité à la Charte d'Amiens et par conséquent à l'indépendance à l'égard de tout parti politique.

Ainsi, d'un point de vue historique, FO n'a jamais donné de consignes de vote lors des élections politiques, quelles qu'elles soient et quel que soit le contexte.

Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines *Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité, de Solidarité, de démocratie et*

1. Livret sur la Fédération FO Défense : Jean-Pierre Hofe, secrétaire général du SNPTP de 1988 à 2006.

FO DÉFENSE : UNE FÉDÉRATION COMPLEXE ET TRÈS ORGANISÉE POUR DÉFENDRE TOUS LES AGENTS

La Fédération syndicaliste de la Défense, des industries de l'armement et des secteurs assimilés FO (Fédiasa), plus communément appelée FO Défense est constituée de trois structures nationales : l'Union fédérale des syndicats ouvriers (UFSO), le syndicat national des personnels techniques et paramédicaux (SNPTP), qui s'occupe également des agents contractuels et des établissements publics administratifs sous tutelle du ministère des Armées, le Syndicat national des personnels administratifs de la Défense (SNPAD). Un trésorier, également secrétaire fédéral tient les comptes de la Fédiasa.

Le bureau fédéral est l'organe décisionnel de la Fédération depuis 1948. À partir de 1968, les bureaux fédéraux successifs se dotent d'une Commission Exécutive (CE) et d'un Comité Fédéral National (CFN). La CE, composée de 50 membres actifs et retraités, est l'organe qui contrôle et entérine les décisions importantes prises par le Bureau fédéral. Le CFN était l'instance dans laquelle étaient remontées les préoccupations des adhérents. Il était composé d'un plus grand nombre de membres représentatifs de la « base ». Il comprenait jusqu'à 116 délégués ouvriers de l'État et fonctionnaires (titulaires et suppléants) à part égale. En 1993, au Congrès de Bourges, le CFN sera supprimé, mais compensé par un bureau fédéral général et des délégués fédéraux régionaux.

La Fédération dispose, par ailleurs, de deux instances : le Bureau fédéral général qui s'appuie sur les compétences des interlocuteurs de CMG et de leurs adjoints pour relayer en région les décisions prises dans les instances fédérales.

La fédération est également constituée d'une Commission des conflits, qui émet un avis consultatif, sur les différents qui peuvent opposer une ou plusieurs personnes et la Fédération ou entre un syndicat et la Fédération.

Enfin, le congrès est l'instance la plus importante par son nombre de participants, les résolutions et les décisions prises en plénière. Il se tient tous les quatre ans et est composé par les représentants des syndicats d'établissements et par toute personne qui souhaite participer aux travaux. Le secrétaire général, les secrétaires fédéraux sont élus lors de ce congrès qui donne la feuille de route de la Fédération jusqu'au congrès suivant.

de Paix, la Fédération s'inscrit, sans ambiguïté, dans le refus de toute forme de discrimination, de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et d'islamophobie. Solidaire, elle combat les politiques antisociales, d'austérité et ultralibérales. FO Défense porte chaque jour ses revendications en matière statutaire, salariale, de carrière et d'amélioration des conditions de travail et de vie des agents publics du ministère des Armées.

Le syndicat de la fiche de paie

Nouveau gel du point d'indice, perte de pouvoir d'achat (27 %), suppression de la GIPA, baisse de la rémunération pendant les congés maladie, les effets délétères des politiques antisociales, d'austérité et ultralibérales, menées depuis des décennies ont drastiquement diminué le pouvoir d'achat des agents publics. La qualité de vie professionnelle des agents s'est

également considérablement amoindrie ces dernières années. En cause, l'impact de la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2008 au cours de laquelle le ministère des Armées a subi 80 % des mesures sur l'emploi, soit 54 000 suppressions de postes.

La Loi de transformation de la Fonction publique a, quant à elle, fusionné les instances représentatives.

Les commissions administratives paritaires d'avancement ont été supprimées, ainsi que les CHSCT dans une course de tentative de musèlement des syndicats.

Pour FO Défense, il est indispensable d'augmenter les effectifs des personnels civils et d'améliorer leurs conditions de vie en augmentant le point d'indice, les primes et indemnités. FO défend certes le statut contre les nombreuses attaques subies depuis des années, mais s'engage également au côté des agents

sous contrat (ASC). Ceux-ci représentent désormais 23 % des effectifs du ministère des Armées. Une forte représentativité à tous les niveaux dans les instances du ministère permet au syndicat d'être toujours plus écouté, respecté, entendu.

En ce sens, les élections professionnelles sont un moment fort de la vie démocratique des agents publics du ministère des Armées.

Développer FO partout, c'est garantir l'efficacité de l'action syndicale.

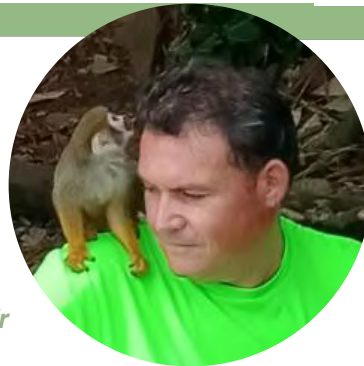
Notre Fédération s'appuie sur un maillage territorial organisé et animé par ses secrétaires de syndicats. Des militantes et des militants qui ont choisi Force Ouvrière, organisation libre et indépendante, qui ne baisse pas les bras : en CAP, en CAPSO, en CSA, en FS...

Tous ces militantes et militants œuvrent au quotidien pour défendre et conquérir des droits !

LOÏC LE RU

FO en Guyane française

syndicat-fo-guyane.delegue-syndical.fct@intradef.gouv.fr



Militer aujourd'hui, qu'est-ce que cela signifie pour toi ? À cette question, Loïc LE RU, secrétaire général adjoint du syndicat FO Défense Guyane a évoqué son parcours et sa vision des combats syndicaux à mener en terre de Guyane.

« Je suis ouvrier de l'État, mécanicien Propulseur, depuis 1995, issu du CFPA Bordeaux (centre de formation pour l'aéronautique), adhérent à FO depuis 1996.

Fils d'une déléguée d'entreprise élue de la CGT, j'avais un penchant « naturel » vers ce syndicat, mais suite à un problème de paiement, les représentants FO de l'AIA de Bordeaux de l'époque (Francisca BOUZIGUES et Alain RACLET) ont été les seuls à me proposer leur aide sans me demander une adhésion préalable. J'ai particulièrement apprécié leur approche syndicale, approche par la démonstration. Ce litige régularisé, je me suis syndiqué à FO et j'ai été muté, grâce à Alain, à la BAN Landivisiau. J'ai alors pris conscience de l'importance de l'action syndicale dans le respect des droits des agents, les refus à mes demandes se multipliant.

À mon arrivée en terre bretonne, j'ai croisé la route d'un (presque) jeune secrétaire de syndicat appelé Gilles GOULM. De là, se sont enchaînées des séances de formation syndicales, la participation active à FO Jeunes auprès de David OLLIVIER-LANNUZEL, les premiers mandats en CAO, l'élection au sein du conseil syndical puis du bureau du GSL FO Défense Brest-Lorient dans le contexte de bascule de la DCN vers DCNS, le premier congrès de l'UD29, le premier congrès FO Défense... Tout ne fut pas rose, il y eu l'échec à l'élection du

CHSCT de la BAN Landivisiau, l'échec de la représentativité au sein de la DCNS. Il y a aussi ce qu'un représentant du personnel peut ressentir parfois, ce sentiment d'être déconnecté du terrain ou de l'atelier, de ne plus être tout à fait reconnu comme un bon « technicien ». C'est dans ce contexte que j'ai quitté la Bretagne en direction du Sud-ouest sur la BA de Mont-de-Marsan, puis à l'Usid de Pau, avant de retourner à Mont-de-Marsan où le gros travail de terrain de Mohamed-Ali ANFIF avait recréé un élan et où j'ai pu « ré-cœuvrer » au service des OE, notamment en CAPSO où l'administration elle-même était perdue.

J'ai découvert ensuite la Guyane en juillet 2022, année d'élections. Ici comme ailleurs les candidats aux fonctions électives ne se bousculent pas. J'ai donc intégré la liste du syndicat FO Défense Guyane au CSA BdD et au FSR27 (DID). Liste qui finit deuxième après ce que je désignerai comme un arrangement entre amis... Élu au CSA BdD et au FSR27, je suis désigné au CSA FS, au comité social et en CAPSO locale. En 2023, je suis chargé des « affaires » concernant les OE. En 2024, je suis élu secrétaire général adjoint du syndicat aux côtés d'Éric SESSIECQ. J'ai eu la chance de représenter la Guyane au dernier congrès de PAU et les liens tissés au cours des années m'ont amené à intégrer le Conseil national de l'UFSO.

À 7 000 km de Paris, les coutumes ont la vie dure et les textes sont inadaptés

La principale différence entre l'hexagone et l'outremer (OM) c'est la distance. À 7000 km de Paris les décisions peinent à être appliquées, les coutumes

ont la vie dure et le décalage horaire facilite les excuses de certains traitants pour ne pas répondre.

En fait, pour un représentant syndical tout est différent. Nous avons un « terrain de jeu » grand comme la Nouvelle Aquitaine, devons traiter avec 13 organismes différents avec chacun leur particularité, leur fonctionnement, leurs règles...

On ne défend pas un agent à la légion étrangère de la même façon qu'en gendarmerie, car oui en OM la gestion du personnel civil de la gendarmerie est dans la gamelle des Forces Armées en Guyane (FAG).

Nous avons des textes inadaptés, et un turn-over militaire qui ne permet pas une vision sur le long terme. Un CMG de tutelle avec un problème d'effectifs, une possibilité de formation très limitée compte tenu des budgets eux aussi inadaptés.

La Guyane souffre par ailleurs d'une très mauvaise presse, ce qui ne facilite pas les recrutements.

Depuis que ma date de départ est arrêtée (septembre 2025), nous œuvrons avec Éric à motiver des camarades pour que le travail que nous menons ici se poursuive.

Je me suis beaucoup inspiré de l'approche par la démonstration ainsi que de celle de terrain et je crois que les résultats sont à la hauteur avec une syndicalisation en hausse mais aussi par l'implication d'un grand nombre de camarades.

Militer pour moi, c'est faire entendre la voix du personnel civil, faire reconnaître notre contribution à ce ministère, faire appliquer les règles existantes et chercher de nouvelles pistes d'améliorations. Je suis convaincu que, pour bien militer, il faut bien connaître. Bien connaître ses droits et ses devoirs, bien connaître son réseau et surtout bien se connaître pour donner à sa mesure. Chacun par la plus petite des actions peut œuvrer à améliorer notre organisation ».

BENOÎT DESMOULIN

Au contact avec les gens

benoit.desmoulin@intradef.gouv.fr



Nouveau délégué FO à Balard depuis deux mois, Benoît Desmoulin, SACS, 48 ans a travaillé comme gestionnaire RH à l'hôpital Percy avant de rejoindre la Direction générale des relations internationales et de la stratégie. Là, il a réussi une VAE et obtenu un master 2 d'analyste en stratégie internationale.

FOE : Qu'est-ce qui t'a poussé à quitter un travail très qualifié d'aide à la prise de décision pour t'engager pleinement à FO ?

Benoît DESMOULIN : J'avais besoin d'un travail au contact des gens et de mettre mes connaissances et mes capacités au service des collègues, pour le syndicat FO.

FOE : Sur quels critères as-tu choisi FO ?

BD : En toute franchise, j'avais préparé une batterie de questions pour tester les organisations syndicales les plus représentatives.

Et c'est FO qui l'a emporté haut la main. J'ai été séduit et convaincu par la qualité des réponses. À FO, les interlocuteurs syndicaux sont des vrais pros. Ils

savent de quoi ils parlent et répondent rapidement aux questions.

FOE : Qu'est-ce qui s'est passé par la suite ?

BD : Au fil de mon adhésion, j'ai rencontré les interlocutrices sur Balard et Arcueil. Là encore, je les ai trouvées formidables. J'ai beaucoup apprécié la pertinence des échanges avec Sandrine COUET, Christine LANGE et Fatima HAMMAD.

FOE : Tu es délégué FO depuis deux mois. Qu'est-ce qui t'a sauté aux yeux ?

BD : La diversité des situations à gérer. Chaque demande est différente d'une personne à l'autre et il faut pouvoir répondre rapidement aux questions des uns et des autres.

On apprend beaucoup et vite, puisque tous les statuts et corps sont représentés au sein du « Balard-gone ».

Ensuite, je pense qu'il faut défendre les droits de tous les agents et lutter contre les injustices. J'ai été choqué de voir que pour les ASC, la subrogation n'existait pas.

FOE : Est-ce que tu arrives facilement à faire adhérer les agents à FO ?

BD : Dans la mesure où les contacts sont nombreux et où nous cherchons à répondre le plus efficacement possible aux demandes, les gens qui viennent d'abord chercher un renseignement n'hésitent pas ensuite à prendre une carte s'ils ne sont pas déjà adhérents. De plus, j'ai créé une lettre d'information intitulée « Le bref » de FO Défense qui est diffusée deux fois par mois à Balard, Arcueil et La Rochelle et qui est très appréciée.

FOE : Que signifie pour toi : militer en 2025 ?

BD : Je voudrais tout d'abord dire que je trouve chez FO un côté familial, en ce sens qu'aucun grade n'est mis en avant. Pour moi, c'est cela la base du militantisme : des hommes et des femmes qui se retrouvent, sans notion de grade, pour défendre le bien commun. Cela donne du sens.

Je me sens parfaitement à ma place. J'ai été très bien accueilli. Il n'y a pas de faux-semblants. L'esprit FO est un esprit qui me convient très bien.



RÉMY GUILLEMET

Une vie au service d'autrui

*syndicat-fo-cherbourg.dlg-syndical.fct
@intradef.gouv.fr*

Après plus de 47 ans au service du ministère des Armées dont 23 au service des adhérents FO, Rémy Guillemet, délégué syndical à FO Cherbourg envisage une retraite prochaine. Quoi que...

Les années ne le changeront pas et de bénévolat en syndicalisme, il n'est pas question pour lui de rester tranquille à la maison : Rémy a le sens du service chevillé au corps.

Après avoir été militaire pendant 20 ans, Rémy a réussi un concours technique et a rejoint le centre automobile de Cherbourg. Pendant 2 ans, il a été le remplaçant du conducteur du préfet maritime.

Il est ensuite devenu responsable de la régulation et de la planification du centre automobile. Cette nouvelle responsabilité s'est accompagnée du management d'une équipe de 17 personnes, au sein de laquelle un certain Valéry MICHEL, qui décide de créer, en 2001, le syndicat FO de la BdD de Cherbourg.

Immédiatement Rémy s'encarte, porté par les valeurs de liberté et d'indépendance qui font la particularité de FO Défense et qui sont aussi les siennes.

Nommé chef de service bassin en 2014, il devient responsable des mouvements portuaires (échouage, déséchouage des bâtiments et des sous-marins nucléaires) : un travail très stressant qu'il réalise en collaboration avec une équipe de 14 personnes.

Par ailleurs, pleinement investi dans des activités bénévoles sportives, Rémy en fait toujours plus... quand il est terrassé par un infarctus en 2020.

Après cet accident, vient le temps de la réflexion. Rémy doit faire des choix tant au niveau professionnel que personnel. Sa motivation profonde est claire. Ce qu'il aime surtout, ce sont les contacts humains. C'est dans ce cadre qu'il veut poursuivre un investissement qui restera toujours au-delà du raisonnable. On ne se refait pas.

De son côté, l'équipe locale continue de développer le syndicat FO Cherbourg et ne tarde pas à convaincre Rémy de rejoindre le groupe de militants normands, très combatifs.

À Cherbourg, les représentants FO sont respectés, écoutés par l'administration

En Cotentin, FO domine le paysage syndical. Aujourd'hui DSTC et trésorier du syndicat FO Cherbourg, Rémy est fier de mentionner une représentativité de 40,2 % qui ne cesse de s'accroître. Le syndicat est doté d'un conseil syndical de 20 agents et d'un bureau où 9 personnes s'emploient au quotidien à défendre les droits des agents. « Nous ne sommes pas de trop, loin de là. Nous avons beaucoup de dossiers, notamment des dossiers très sensibles (cellule Thémis) sur les lieux de travail. C'est difficile ».

FOE : Quels enseignements retiens-tu de ton expérience syndicale ?

RG : Tout d'abord, syndiquer les agents est de plus en plus difficile. Les gens veulent bien faire partie d'un syndicat pour se protéger eux-mêmes, pas pour des valeurs collectives. Ensuite, la

participation aux mouvements syndicaux devient, elle aussi, de plus en plus difficile en raison de la perte de salaire dans un contexte où la baisse du pouvoir d'achat est flagrante.

Ce qui me frappe aussi, c'est le fait que les agents prennent l'habitude de contacter directement le syndicat plutôt que d'appeler leur correspondant RH. C'est pourquoi on est amené à faire beaucoup de RH même si on explique aux agents qu'ils doivent d'abord se renseigner auprès de leur RH de proximité.

Et puis, comme dans l'univers du bénévolat, il devient difficile d'assurer la relève. Nous rencontrons beaucoup de sympathisants qui n'hésitent pas à voter FO aux élections professionnelles. Des jeunes agents sont prêts à participer aux FS, CSA Marine et diverses instances, ce qui préserve encore un avenir à notre syndicat et leur investissement devra être sans faille.

FOE : Qu'est-ce que militer pour toi en 2025 ?

RG : Militer, c'est s'investir au sein des structures. S'engager. Pas uniquement pour soi-même et quand on rencontre un problème, il faut se syndiquer pour lutter contre les injustices. Il est essentiel de faire respecter le droit de tous les agents.

FOE : Tu ne crains pas la perspective de la retraite compte tenu de tes différents investissements, associatifs, sportifs, bénévoles et syndicaux bien sûr ?

RG : J'aurais un œil sur ce qui se passe.

Et puis, ce n'est pas fini. On me demande de devenir trésorier de l'UD de la Manche : une perspective séduisante mais qui me poussera encore souvent loin de la maison. Mon épouse n'est pas tout à fait partante.

FOE : As-tu un message à transmettre ?

RG : Longue vie à FO !

Il faut continuer le travail qui a été fait.

Je voudrais aussi dire merci à FO, et particulièrement à Valéry, car au cours de ces cinq dernières années, j'ai pu m'éclater complètement dans mes fonctions syndicales, au service des autres.

Vous êtes adhérent FO ?

Vous êtes protégé.

Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales et professionnelles.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.



Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾ perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et la FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.



Pour en
savoir plus,
scannez ce
QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10%.

(5) Incapacité permanente à partir de 66%.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Crédit photo : Svitlanahuko85 / Panther Media / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



CONGRÈS DE TROYES le combat continue!

Le XXIV^e congrès de la FGF-FO s'est ouvert à Troyes le 24 mars et s'est achevé le 28 mars au soir après des journées particulièrement denses qui n'auront pas permis à la vingtaine de congressistes de FO Défense de profiter de la cité médiévale sise aux portes de la Champagne.

Après les discours d'accueil de Philippe PICHERY, président du Conseil départemental de l'Aube et de Stéphanie PEYROUSE, secrétaire générale de l'UD de l'Aube, le secrétaire général de la FGF-FO, Christian GROLIER, a ouvert le congrès par la présentation du rapport moral et d'activité de la première organisation représentative à l'État.

Plus que jamais, ces dernières années, les agents de la Fonction publique ont fait l'objet d'attaques incessantes de la part du gouvernement. Les mesures *Guérini* et *Kasbarian* ont démontré que dans un contexte économique et géopolitique, le dialogue social s'était considérablement amoindri pour ne pas dire exclu des débats politiques.

Baisse du pouvoir d'achat, mesures contre les garanties statutaires, mise en place d'une Protection sociale complémentaire (PSC) très éloignée des promesses sociales qu'elle devait tenir, la FGF-FO a dû batailler sans discontinuer.

Malheureusement, la récente actualité gouvernementale avec la baisse de la prise en charge des arrêts maladie pour les agents publics et la baisse du plafond de remboursement de la

sécurité sociale pour les agents contractuels laisse présager d'âpres combats à gagner encore.

Frédéric SOUILLOT, secrétaire général de Force Ouvrière n'a pas manqué de rappeler la particularité de Force Ouvrière, résolument attachée à la Charte d'Amiens, farouchement libre et indépendante de tout parti politique. Il n'en reste pas moins que l'approche des élections professionnelles en 2026 implique que Force Ouvrière



représentée par la FGF-FO pour la Fonction publique prenne toute sa part dans les débats sur l'avenir des emplois et de la Fonction publique, l'action sociale, l'économie et le numérique avec l'émergence fulgurante de l'IA, la place du dialogue social au sein des ministères sans oublier la politique salariale des agents publics.

C'est au cœur de ces enjeux que les camarades de FO Défense ont pu prendre la parole, les lundi et mardi, pour expliquer ce que vivent les agents du ministère des Armées, en insistant sur le fait que si le budget de la Défense explosait dans un contexte économique très tendu, ce n'était guère en faveur des agents mais bien au profit du réarmement du pays.

Après de nombreuses prises de paroles, les représentants de FO Défense ont travaillé d'arrache-pied, du mardi au jeudi aux résolutions générales, statutaires et sociales. Des résolutions émaillées de nombreux débats quelquefois houleux, pour lesquelles les représentants de FO Défense ont largement pris leur part et qui constituent la feuille de route bien chargée de la FGF-FO pour les quatre années à venir. Elle sera assurée par le secrétaire général Christian GROLIER et son bureau, reconduits dans leurs fonctions par décision du Congrès.

In memoriam



Hommage à Patrick Giret

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de notre camarade Patrick Giret survenu le 19 mai des suites d'une longue maladie.

Son engagement fort pour les valeurs de FO et ses belles qualités humaines étaient appréciés de tous. Les souvenirs heureux de grande camaraderie et de profonde amitié resteront dans nos mémoires. Nos pensées les plus chaleureuses accompagnent ses proches en cette période de deuil.

Patrick était un militant important pour l'organisation, on peut citer une partie de ses mandats qui illustrent son engagement : secrétaire général adjoint du SNPTP, membre de la CE fédérale, secrétaire général du syndicat de la BdD de Rochefort-Saintes-Cognac, secrétaire général adjoint de l'UR Toulon, élu en CAPL, en CAPC, secrétaire départemental FGF de Charente-Maritime, élu au sein de la chaîne d'emploi SCA...

Patrick,

C'est le cœur lourd que je te parle aujourd'hui.

Tu nous as quittés après une longue et douloureuse maladie, que tu as affrontée avec un courage silencieux, une force admirable.

Tu étais plus qu'un collègue.

Tu étais un compagnon de route, un homme de conviction, un repère pour beaucoup d'entre nous.

Tu savais écouter, rassembler, agir, sans jamais chercher la lumière.

C'est grâce à toi que j'ai trouvé ma place dans l'engagement syndical.

Tu m'as donné ta confiance, transmis des valeurs... et surtout, tu m'as inspiré.

Ton absence laisse un grand vide.

Mais ton exemple, lui, reste vivant.

Ta voix continue de résonner en nous.

Repose en paix maintenant, mon Patrick. Tu l'as bien mérité.

Et... merci. Pour tout.

Olivier Lucchi
Secrétaire général FO
BdD Rochefort-La Rochelle



AVEC LE PER PRÉFON-RETRAITE, FAITES LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ

LE PER PRÉFON-RETRAITE⁽¹⁾ VOUS GARANTIT :

- ☒ **Une sécurité absolue⁽²⁾** sans renoncer au rendement⁽³⁾ pour votre épargne retraite.
- ☒ **Des frais parmi les plus bas du marché⁽⁴⁾.**



**POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS**

3025

**Service & appel
gratuits**

du lundi au vendredi de 9h à 18h



(1) Le régime Préfon-Retraite est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L.441- 1 et suivants du Code des assurances dont l'objet est l'acquisition et la jouissance de droits viagers personnels ou le versement d'un capital, payable aux affiliés (dispositif éligible au PER). Il est souscrit par la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. Il est distribué par la S.A.S Préfon-Distribution au capital social de 200 000 € entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13008416 et ayant son siège social au 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris. Préfon Distribution propose aux agents publics, anciens agents publics et à leurs conjoints le régime de retraite Préfon-Retraite particulièrement conçu pour répondre à leurs attentes et spécificités. Il est souscrit auprès de CNP Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, ayant son siège social : 4 promenades Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux, 892 347 501 RCS Nanterre, S.A au capital de 50 039 269 euros entièrement libéré, IDU EMP FR231782_01ZWUC. CNP Retraite est réassurée pour le régime Préfon-Retraite par Axa et Allianz. (2) Pour chaque euro versé, vous connaissez le montant de la rente acquise à 60 ans, celle-ci ne peut pas baisser. (3) Le rendement du fonds Préfon-Retraite a été de +3% au 31/12/2024. (4) Aucun frais sur les rentes, 2.05% de frais sur versement, frais sur encours plafonnés à 0.60%.



VEUVAGE



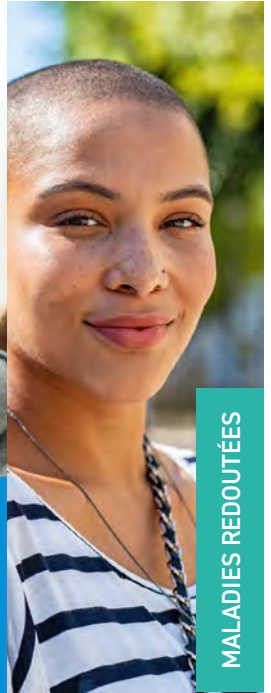
ÉDUCATION



HANDICAP



DÉPENDANCE/AIDANTS



MALADIES REDOUTÉES

MIEUX PROTÉGER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE

L'OCIRP, assureur paritaire à vocation sociale, innove depuis plus de 50 ans en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie.

Plus de six millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, et un accompagnement social personnalisé.

Porteuse de l'engagement sociétal de l'OCIRP, notre Fondation d'entreprise agit au cœur des familles vivant un deuil ou confrontées aux questions liées à l'autonomie.

Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux



OCIRP.FR

UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

OCIRP
protéger. agir. soutenir